

Le conseil municipal de BAM s'est réuni le 12 juillet 2016 à 20h30 en Mairie de BROYE.

Etaient présents : GANDRE Gérard ; CERCLEY Jean-François ; DEBAIN Olivier ; VUILLEMOT Geneviève ; VOILLARD Daniel ; SCHATT Alain ; MUZARD Régis ; MOUCHOT Gaëlle, ROUX Valérie.

Absent excusé : CERCLEY Daniel ;

1/ Service pompiers bénévoles :

Le Conseil Municipal doit mobiliser l'ensemble de la population de nos 3 villages, afin de chercher une solution pour le recrutement de minimum 3 pompiers volontaires avant fin 2016. Il se renseigne également pour un nouveau véhicule de service 5 places pour les pompiers.

2/ Eclatement de la CCVP- rattachement avec la Communauté de Commune du Val de Gray :

Un budget prévisionnel sera présenté avant fin septembre au Conseil Municipal afin d'évaluer les conséquences du rattachement avec la CCVG.

3/ Cimetières :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer toutes les démarches concernant la procédure de reprise des concessions après 4 ans pour parcelles non-identifiables.

A partir de 2017, toutes les concessions sont payantes ou devront obligatoirement être renouvelées pour certaines (voir tarif et durée en Mairie).

4/ Divers :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de placer la liste, qui leur a été présentée, de certaines créances, en produit irrécouvrable.

Le Conseil Municipal demande des volontaires pour participer à la réfection de la salle des fêtes de Broye-les-Pesmes, les week-ends du 29-30 octobre et 5-6 novembre après le diagnostic thermique qui sera fait en septembre par le PETR.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, la vente de bois de la Commune, en stères.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Mr Wachowiak Dominique pour l'achat du taillis de vernes 034 ZH 40 « La Confrerie » pour un montant de 4 050 € HT.

La vente des coupes de bois effectuée à Gy, aux enchères publiques, rapportera à la Commune la somme de 61 680 € HT.

Le Conseil Municipal rappelle que les déchets verts ne doivent en aucun cas, être déposés à l'extérieur des maisons sur le territoire communal. La déchetterie de Chaumerenne est équipée pour recevoir ces déchets.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,

